

## Aktualités du SEVF...



Début d'année scolaire particulier sur fond de campagne électorale québécoise. Le lundi 5 octobre prochain, **nous élirons** le gouvernement québécois ou, dit autrement, **l'employeur avec lequel nous négocierons notre prochaine convention nationale**; d'où l'importance de bien s'informer avant d'exercer cet important droit de vote. Il faut notamment être à l'affût des déclarations faites par les chefs des partis politiques concernant le réseau de l'éducation que nous tenons à bout de bras depuis plusieurs années. Quelle personne candidate proposera des améliorations significatives pour nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves? Laquelle soumettra l'idée responsable d'investir dans notre réseau, et ce, en se donnant les moyens nécessaires pour générer, par exemple, les sommes d'argent adéquates pour les services aux élèves ayant des besoins particuliers? **Ne sous-estimons pas ou ne banalisons pas l'importance de cet exercice démocratique auquel nous participerons le lundi 5 octobre 2026.** Nous sommes à l'heure de faire des choix primordiaux pour notre profession d'où, répétons-le, **l'importance d'aller voter!**

Du côté du SEVF, l'année scolaire est bien entamée. Le plan d'action adopté lors du Conseil des délégués (CD) du 8 septembre dernier comporte un thème global qui traitera de prévention et d'intervention contre la violence envers le personnel enseignant. Ce sujet, débordant même le cadre scolaire, sera au cœur de toutes nos actions. **Un milieu de travail sain et sécuritaire doit être LA priorité** de l'employeur, de tout le personnel et de la population en général. Pour sa part, le SEVF a fait le choix de porter ce dossier important sur toutes les tribunes possibles.



Parlant de dossier important à surveiller, **vous constaterez que notre personnage, nommé affectueusement « Vigile » est toujours présent dans notre bulletin d'informations L'abCD. Ce personnage, avec sa grosse loupe, apparaîtra encore cette année dans la colonne de gauche à côté de chaque sujet pour lesquels le SEVF, ses personnes déléguées et tous ses membres devront exercer une**

**vigilance accrue.** Par vigilance, nous pouvons naturellement parler de surveillance très attentive (ça fait partie de la définition même!), mais il faudra aussi faire les représentations nécessaires auprès de l'employeur (direction d'établissement ou centre de services scolaire).

## Assemblée générale du SEVF – 28 septembre 2026



Le 28 septembre prochain, le SEVF tiendra une assemblée générale virtuelle (à compter de 16h30) pour adopter des modifications à ses Statuts & Règlements. Ces modifications doivent obligatoirement être votées avant le 2 octobre prochain en vertu de la *Loi 4 – Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail*.

Cette Loi 4 fait partie d'une série de lois adoptées par le gouvernement caquiste dans les derniers mois. Il va de soi que les personnes dirigeantes du SEVF n'ont aucun problème avec le fait que la gestion de notre syndicat soit saine et transparente. Les membres du Conseil exécutif faisaient déjà tout en leur pouvoir pour qu'elle le soit. **La problématique, avec cette Loi, se situe surtout au niveau de l'ingérence « patronale » (notre gouvernement) puisque certains éléments viennent imposer des manières de faire que nos membres eux-mêmes seraient en mesure de décider.** Vous pourrez le constater en participant à cette assemblée générale.

## Instruction annuelle de la Ministre 2026-2027

### Instruction annuelle 2026-2027

L'instruction annuelle 2026-2027 de la Ministre de l'Éducation a été publiée dernièrement et **voici les principaux faits saillants** de cette publication que vous pouvez lire en cliquant sur le lien (en jaune) dans la colonne à gauche de ce texte :

- Les modalités d'application progressive relatives aux règles d'évaluation et au bulletin sont maintenues. Il sera donc possible, pour la 1<sup>re</sup> ou la 2<sup>e</sup> étape, de **ne pas inscrire de résultats disciplinaires au bulletin lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant** pour les matières visées au primaire et au secondaire. De plus, il sera aussi possible d'inscrire un seul commentaire sur une compétence « transversale » à l'étape jugée la plus appropriée.
- De **nouveaux contenus pour le développement de la compétence numérique** dans les domaines généraux de formation ont été introduits pour le **primaire**. Cependant, ils sont d'application **volontaire** pour 2026-2027, mais deviendront obligatoires en 2028-2029. Le MEQ a produit des Contenus pour le développement de la compétence numérique.
- Le **programme éducatif adapté CAPS-II** pour les

élèves âgés de 16 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère en est à sa dernière année d'utilisation de façon **volontaire**. Le MEQ a produit un [Guide de soutien](#) afin de soutenir l'évaluation des apprentissages pour ce programme.

## Négociation locale

Lors du CD de septembre 2026, un bref suivi a été fait concernant l'actuelle négociation locale. Ce suivi a pris la forme d'un [résumé de ce qui s'était déroulé en 2025-2026 à la table de négociation](#). Lors du CD du 6 octobre prochain, les personnes déléguées participeront à une activité particulière pour soutenir le SEVF et l'aider à dégager des orientations à prendre pour la suite de notre négociation locale en 2026-2027.

Cette activité prendra notamment la forme de discussions sur les divers degrés d'importance à accorder aux sujets négociés localement comme : les mouvements volontaires, les listes de priorité d'emploi, les congés sans traitement, certains congés spéciaux (forces majeures), la coupure de traitement à la minute pour le secteur des jeunes.

## Négociation nationale 2028 – Échéancier

**Document 2627-CD-012**



Malgré le fait que le SEVF soit en négociation locale, la prochaine négociation nationale approche à grands pas. C'est pourquoi **un premier échéancier possible de la négociation nationale 2028 a été fourni aux personnes déléguées** pour connaître ce qui se déroulera – et même les préparatifs qui sont déjà commencés! – au point de vue de notre organisation syndicale et ses divers paliers.

Un constat est à faire : une négociation nationale demande toute une préparation et toute une coordination pour en arriver à élaborer nos demandes syndicales et pour établir nos alliances possibles (par exemple, pour former un Front commun syndical).

Plusieurs consultations sont donc à venir concernant divers éléments et l'une de ces consultations d'importance devrait se dérouler du 17 février au 17 mars 2027. Cette consultation proviendra de notre Fédération, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et visera à mieux élaborer nos revendications sectorielles (pour le personnel enseignant seulement).

## Nominations aux divers comités du SEVF 2025-2028

Document 2627-CD-007

Le 8 septembre dernier, les membres du CD ont procédé à quelques changements concernant la nomination des personnes représentant le SEVF pour diverses instances et divers réseaux nationaux ainsi que pour plusieurs comités locaux. Il s'agissait de **changements mineurs** puisqu'il avait été déterminé, en début d'année 2025-2026, de faire des nominations pour des **mandats de 3 ans (2025-2028)**.

Rappelons ici que ces **diverses instances et comités sont d'une importance capitale pour les suivis à effectuer et les décisions à prendre en ce qui concerne toutes nos conditions de travail** (étant parfois reliées également aux services à attribuer à nos élèves pour leur réussite).

## Plan d'action du SEVF 2026-2027

Document 2526-CD-006

Les personnes déléguées ont adopté, lors du CD de septembre dernier, le plan d'action du SEVF pour la prochaine année scolaire. Ce plan, élaboré en fonction des trois buts du syndicat apparaissant à l'article 3.00 des Statuts & Règlements du SEVF, présente plusieurs actions à mener en lien avec les trois thèmes suivants :

- Assurer la défense des droits des membres (relations du travail);
- Promouvoir notre expertise dans la vie pédagogique et professionnelle;
- S'assurer d'une vie syndicale démocratique et participative tout en assurant la meilleure information possible auprès des membres.



Même si ce plan d'action pourrait être « ajusté » en fonction de divers impondérables qui pourraient arriver en cours d'année, **le SEVF a tenu à y inclure**, tel que mentionné ci-haut dans les *Actualités du SEVF*, **un thème global concernant la prévention et l'intervention contre la violence envers le personnel enseignant**. Et comme toujours, le plan d'action souligne également certaines priorités particulières pour chacun des trois thèmes. Il s'agit de :

- La poursuite de la négociation **de la convention collective locale** et de la mobilisation en lien avec cette négociation, mais aussi le début de la prochaine négociation nationale et d'autres consultations à venir également;
- **L'élaboration de travaux avec divers groupes d'enseignantes et d'enseignants** notamment le dossier des écoles à palier de services intermédiaire (PSI) et tout ce qui touche les services complémentaires aux élèves ayant des besoins particuliers;

- L'accompagnement des personnes déléguées syndicales et des membres du SEVF exerçant un rôle de représentation (syndicale) dans leurs fonctions.

## Politiques du SEVF (mise à jour 2026-2027)

Document 2627-CD-008

Document 2627-CD-009

Les diverses politiques du SEVF ont été présentées lors du CD du mois de septembre 2026. D'ailleurs, **certaines modifications mineures ont été adoptées concernant les politiques suivantes :**

- Fonds de soutien aux projets spéciaux dans les écoles et centres de notre CSS; ← **REMARQUE : remplir ce formulaire avant le 1<sup>er</sup> octobre 2026 pour vos projets se déroulant dans les 100 premiers jours de la présente année scolaire**
- Reconnaissance de la participation à certaines activités syndicales;
- Remboursement des frais de séjour et de déplacement;

En vertu des obligations reliées à la *Loi 4*, **une nouvelle politique a également été adoptée en matière de gestion financière du centre administratif du SEVF**. Cette dernière politique contient certains éléments que les personnes dirigeantes du SEVF mettaient déjà en application.

Pour tout membre désirant voir quelles ont été les diverses modifications apportées, les personnes déléguées ont reçu le document (en version papier) lors du dernier CD. Vous pouvez donc aller consulter toutes ces politiques nouvellement modifiées.

## Retraite – Grande Session de préparation à la retraite de l'AREQ-CSQ

Dans les prochains jours, un courriel sera envoyé à tous nos membres qui s'approchent de leur retraite. Ce courriel contiendra toutes les informations pour les personnes intéressées à participer à la **Grande Session de préparation à la retraite de l'AREQ-CSQ**.

À surveiller : le **retour de cette Session en présentiel qui aura lieu très tôt cette année, soit les 16 et 17 octobre prochain à l'Hôtel Delta du centre-ville de Trois-Rivières**. La date limite d'inscription sera le 9 octobre 2026 (mais avant de procéder à votre inscription, il faut attendre le courriel que le



SEVF vous fera parvenir!).

Comme les années antérieures, la formule des séances en mode virtuel sera toujours disponible. Ces cinq séances se dérouleront du 18 mai au 12 juin 2027 et traiteront des mêmes thèmes habituels : adaptation psychosociale et santé, questions juridiques, questions financières, assurances ainsi que régimes de retraite. Il faut également noter qu'une vidéo conférence « Préparer ses finances pour la retraite » sera offerte gratuitement à tous les membres de notre Centrale, la CSQ, le 9 février 2027 de 19h à 20h30.

Beaucoup plus d'informations (coûts à nos membres et aux personnes conjointes, priorité accordée aux inscriptions, mode de paiement, etc.) vous seront acheminées par courriel très prochainement.

## Répartition des dossiers au SEVF 2026-2027

**Document 2627-CD-011**

**Répartition des dossiers au SEVF**

De manière à ce que tous les membres du SEVF puissent mieux se retrouver lorsqu'ils souhaitent faire appel aux services offerts par le personnel enseignant libéré à leur centre administratif, une **nouvelle répartition des dossiers que se partage le personnel libéré** a été fournie aux personnes déléguées le 8 septembre dernier.

À remarquer que les personnes libérées au SEVF sont maintenant presque au nombre de 5 à temps complet puisque Karine Dion, qui s'est joint à l'équipe en 2025-2026, sera libérée à 80% en 2026-2027. Elle accompagnera donc Valérie Caissie, Charles-William Lesage, Dany Blackburn et Stéphan Béland déjà libérés.

## Tâche du personnel enseignant

**Tâche du personnel enseignant**



Comme à chaque année scolaire qui commence, il est à craindre que l'employeur tente d'« étirer » notre tâche à cause des limites budgétaires exercées par le gouvernement actuel. Par le fait même, nous pourrions nous retrouver en grand débordement... Rappelons ici que, pour éviter l'épuisement par exemple, le respect des heures conventionnées pour effectuer notre tâche s'avère essentiel. ***Le premier travail de tous les membres et des personnes déléguées dans les écoles et centres est d'exercer une grande vigilance sur tout ce que l'employeur veut faire avec notre tâche.*** Celle-ci est bien compartimentée avec des heures de présences élèves à effectuer et d'autres tâches professionnelles qui doivent en grande partie servir à planifier notre enseignement et à évaluer nos élèves.

Le SEVF et le Service ressources humaines (SRH) de notre CSS ont eu, dans les dernières années, des discussions pour établir des **balises de la tâche enseignante**, et ce, que l'on soit au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Le but de la confection de ces



balises : mieux guider les écoles et centres pour l'élaboration de la tâche de tout le personnel enseignant. Il faut par contre souligner que **le SEVF et le SRH ne se sont pas entendus pour ces balises**. Comme elles circulent auprès des directions d'établissements, le SEVF les a tout de même fournies aux personnes déléguées le 8 septembre dernier. *Et comme les directions d'établissements consulte tous les membres du SEVF actuellement concernant leur tâche, la vigilance est de mise pour toutes et tous et il est primordial de se parler entre collègues pour ne pas se faire avoir.* C'est aussi une question de solidarité!

De plus, il est primordial de se rappeler que **toutes les tâches doivent être finalisées avant le 15 octobre** et qu'elles doivent *se faire en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant* (référence : convention collective locale, p. 39, paragraphe 5-3.21.03).

Toujours se souvenir également que les paramètres de notre tâche ont été négociés par les parties patronale et syndicale dans une perspective commune de professionnalisation de la tâche et de reconnaissance d'une certaine autonomie professionnelle. De plus, les parties ont reconnu l'importance de ne pas alourdir la tâche tout en distinguant la tâche de l'horaire de travail.

Naturellement, pour toute question ou problématique en lien avec les tâches, n'hésitez pas à en parler à votre personne déléguée ou à communiquer avec le SEVF. **Vous pourrez également trouver une multitude d'informations entourant la tâche du personnel enseignant en consultant les pages 40 à 46 de *L'outil de référence des membres 2023-2028*** (cliquez sur le lien). D'ailleurs, lors du dernier CD, une version papier de ce précieux outil a été remis aux personnes déléguées de tous les établissements pour que vous puissiez le consulter.

# 1, 2, 3... GO !

|                              |                                                                                                          |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 28 septembre 2026            | Assemblée générale du SEVF (Loi 4)<br>(En mode virtuel)                                                  |
| 1 <sup>er</sup> octobre 2026 | Date limite pour faire une <a href="#">demande au Fonds de soutien</a> du SEVF pour les projets spéciaux |
| 5 octobre 2026               | Journée mondiale des enseignantes et enseignants                                                         |
| 6 octobre 2026               | Conseil de délégués<br>(Club de golf Métabéroutin)                                                       |

**3 novembre 2026**

**Conseil de déléguéEs**  
*(Club de golf Métabéroutin)*